

Université de Cergy-Pontoise
UFR Sciences et Techniques
Modalités de Contrôle des Connaissances
Domaine Sciences Technologies Santé
Mentions de Licences Professionnelles

Mention : Chimie Formulation

(FI) Fabrice Goubard Parcours Formulation Industrielle

Mention : Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé, Environnement

(SSE) Sophie Cantin Parcours Santé, Sécurité, Environnement

Mention : Métiers du Numérique : Conception, Rédaction et Réalisation Web

(CCCM) Luc Marcenac Parcours Chargé de Communication Culturelle et Multimédia

(IWM) Nicolas Priniotakis Parcours Infographie, Webdesing et Multimédia

(IPMV3D) Nicolas Priniotakis Parcours Infographie : patrimoine, visualisation et modélisation 3D

Mention : Métiers des Réseaux Informatiques et Télécommunications

(RS) Philippe Laroque Parcours Réseaux et Sécurité

Mention : Métiers de l'Informatique : Applications Web

(DWM-OC) Laurent Ricard Parcours Développeur Web et Multimédia option Objets Connectés

(DWM-PM) Laurent Ricard Parcours Développeur Web et Multimédia option Développement Mobile

(WAM) Jean-Luc Bourdon Parcours Web et applications mobiles

Mention : Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux.

(LPI-RIWS) Marc Lemaire Licence Professionnelle Intégrée : Parcours Responsable Informatique Web & Système

Mention : Protection et Valorisation du Patrimoine Historique et Culturel

(PMVPB) Beatriz Menéndez Parcours Préservation et Mise en Valeur du Patrimoine Bâti

Mention : Métiers du Bâtiment et des Travaux Publics : Bâtiments et Construction

(BECT) Salima Aggoun Parcours Bureau d'Etudes et Conception Technique

Cadre réglementaire : Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000397481&dateTexte=>

<http://www.amue.fr/formation-vie-de-letudiant/metier/articles/article/arrete-relatif-a-la-licence-professionnelle/>

Intitulés des cours	Responsable de l'enseignement	Annua lisée	Durée en heure par étudiant				Modalités de Contrôle des Connaissances										
			CM	TD	TP	APP	1ère session			2ème session							
							ECTS	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul				
UE 0 Remise à niveau																	
EC1 Polymères			12	8			4			1							
EC2 Genie des procédés			12	8			1	ET	E	1	Pas de Deuxième session						
EC3 Maths			12	8		1	ET	E	1								
EC4 Informatique				10		1	ET	E	1								
						1	ET	E	1								
UE1 Connaissance de l'entreprise																	
EC1 Cahier des charges, législations			27				6	ET	E	1	Pas de Deuxième session						
UE2 Communication																	
EC1 Anglais			20	20			6	ET	E	3	Pas de Deuxième session						
EC2 Recherche d'informations				10		1	ET	E/O	1								
EC3 Restitution expérience en entreprise				10		1	ET	O	1								
EC4 Expression écrite et orale				10		1	ET	E	1								
UE3 Choix des produits utilisés en entreprise																	
EC1 Choix de la matrice/additifs			40				6	ET	E	3	Pas de Deuxième session						
EC2 TP					28	2	ET	E	1								
UE4 Genie de la formulation																	
EC1 Transfert thermique/ mélange			22				3	ET	E	3	Pas de Deuxième session						
EC TP					12	1	ET	E	1								
UE5 comptabilisation des matériaux utilisées																	
EC1 Physico-Chimie/Rhélologie			20	10			6	ET	E	3	Pas de Deuxième session						
EC2 TP					36	2	ET	E	1								
UE6 Optimisation																	
EC1 Plans d'expériences			20				6	ET	E	2	Pas de Deuxième session						
UE7 Applications Industrielles																	
EC1 Cycle de Conférences			45				3	ET	E	1	Pas de Deuxième session						
UE8 Professionnalisation																	
EC1 Projet							20	CC	E/O	3	Pas de Deuxième session						
EC2 Stage							10	CC	E/O	3							

Heures étudiant L3 FI 400 230 94 76
 Total heures et projet L3 FI 400

60 (1) CC : contrôle continu - CC TP : contrôle continu TP - P : partiel - ET : examen terminal
 (2) E : écrit - O : oral

Utilisation des notes de première et deuxième session

Nombre de sessions	1
La licence professionnelle Chimie Formulation parcours Formulation Industrielle n'a pas de deuxième session	

Absence des étudiants aux examens

Que l'étudiant soit ABI ou ABJ en première session, sa note est remplacée par un 0/20

ABSENCES JUSTIFIEES AUX EXAMENS

Si la justification de l'absence est acceptable pour le responsable de la formation, un rattrapage sera organisé pour l'étudiant absent et dans ce cas il aura une note

Compensations Capitalisation

La formation de Licence professionnelle est annualisée Oui

Les UE ou semestres obtenus avec une note supérieure à 10/20 sont capitalisés Oui

Toutes les UE obtenues par compensation sont capitalisées Oui

La note finale de l'UE est la moyenne pondérée des EC constitutifs affectés des coefficients de la règle de calcul Oui

Un affichage des règles du contrôle continu est obligatoire un mois au plus tard après la rentrée des étudiants

Certaines UE font l'objet d'une note seuil pour le calcul de la moyenne en session 1 Non

Les UE de Stage, projets font l'objet d'une note seuil pour le calcul de la moyenne en session 1 Non

Mode de validation de la Licence Professionnelle

Les choix d'UE sont validés par l'équipe pédagogique, le Nb d'ECTS est égal à 60 Oui

Le diplôme de Licence professionnelle repose uniquement sur les deux semestres de LP Oui

Une note seuil est requise pour les UE professionnelles Oui

La validation du stage doit répondre aux critères décrits plus loin

Le jury autorise le redoublement de la Licence Professionnelle Oui au maximum 1 fois

Règles concernant le Stage de Licence Professionnelle

Durée du stage Professionnel 7 mois

Le stage fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale Oui

Le stage fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale en anglais Non

Nombre de notes entrant dans la règle de calcul de la note finale du stage 3

Règle de calcul de la note finale de stage [Oral(1)+rapport(1) + entreprise(2)] /4

Le stage fait l'objet d'une note seuil Oui Valeur du seuil : 10

Autres conditions pour valider le stage

Avoir une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré(UE8-EC1) et de la période de formation en entreprise(UE8, EC2)

Mode de calcul de la mention P, AB, B, TB de Licence professionnelle

Mention du diplôme : mention Passable : $10 \leq m < 12$; Assez-Bien : $12 \leq m < 14$; Bien : $14 \leq m < 16$; Très Bien : $m \geq 16$

La mention au diplôme de Licence Professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP Oui

La mention au diplôme de Licence Professionnelle repose sur la moyenne des trois années de licence Non

Pour les étudiants ayant fait leur DEUG dans une autre université, la mention repose sur la moyenne de LP Oui

Règles particulières non citées ci-dessus

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignements, y compris le projet tutoré et la période de formation en entreprise, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué par l'EC projet tutoré et l'EC stage qui composent l'UE professionnalisation (UE8).

Mention : Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé, Environnement

Secrétariat pédagogique Nathalie Moreau

Parcours : Santé, Sécurité, Environnement

Acronyme SSE

Année L3

Durée en heure
par étudiant

Intitulés des cours	Responsable de l'enseignement	annuel	Durée en heure par étudiant			
			CM	TD	TP	APP
UE1 Droit de la santé, sécurité, environnement au travail						
EC1 Cadre réglementaire en SSE	V. Thiry		8	3		
EC2 Droit de la santé et sécurité du travail	V. Thiry		9	5		
EC3 Droit de l'environnement	F. Fages		7	3		
UE2 Communication						
EC3 Anglais	C. Coatrieux		10	10	15	
EC2 Expression écrite et orale/TICE	F. Galmier		5	5	3	
EC3 restitution expérience en entreprise	S. Cantin		11			
UE3 Management des risques professionnels et environnementaux						
EC1 Introduction à la prévention des risques	V. Thiry		10			
EC2 Analyse et prévention des risques professionnels	S. Clément		28	10		
EC3 Analyse et prévention des risques environnementaux	F. Fages		21	10		
EC4 Gestion des situations d'urgence	F. Fages ; F. Galmier		25			
EC5 Management des risques et conduite de projet	A. Huot		14	6		
UE 4 Application à la méthodologie d'analyse et de maîtrise du risque						
EC1 Techniques physico-chimiques et biologiques d'analyse	A. El Haitami ; C. Plesse; ETSL		10	4		
EC2 Mesurage et instrumentation en hygiène au travail et environnement	P. Banet ; ETSL		14	4		
EC3 Mise en situation et études de cas	P. Banet ; I. Fabre-Francke ; G. Nguyen ; ETSL		20	40		
UE 5 Environnement de travail						
EC1 Hygiène	ETSL		14	7		
EC2 HACCP	AFORP		20	10		
EC3 Rayonnements et nuisances sonores	S. Cantin		12	6		
EC4 Ecologie générale et écotoxicité	ETSL		10	5		
EC5 Ergonomie	ETSL		4	2		
UE6 Spécialisation : Risques inhérents (50 heures) (Une EC au choix)						
EC1 Risques chimiques	I. Fabre Francke		15	15	20	
EC1 Risques biologiques	ETSL		15	15	20	
EC1 Risques liés aux métiers de la métallurgie	AFORP		15	15	20	
Professionnalisation						
UE7 Projet tutoré						
UE8 Période en alternance						

Heures étudiant L3 SSE 550 277 155 118

Total heures et projet L3 FI 550

Modalités de Contrôle des Connaissances

ECTS	1ère session			2ème session			règles particulières
	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul	
5							
1,5	ET	E	1	ET	E	1	
2	ET	E	2	ET	E	2	
1,5	ET	E	1	ET	E	1	
5							
3	CC	E / O	3	ET	E	3	report du CC
1	ET	E	1	ET	E	2	
1	ET	O	1	ET	O	1	
10							
1	ET	E	1	ET	E	1	
3	ET	E	3	ET	E	3	
3	ET	E	3	ET	E	3	
2	ET	E	2	ET	E	2	
1	ET	E	1	ET	E	1	
10							
2	ET	E	1	ET	E	1	
2	ET	E	1	ET	E	1	
6	CCTP	E	3	report	report	3	report du CCTP
5							
1	ET	E	2	ET	E	2	
1,5	ET	E	3	ET	E	3	
1	ET	E	2	ET	E	2	
1	ET	E	2	ET	E	2	
0,5	ET	E	1	ET	E	1	
5							
5	CCTP	E	1	ET	E	1	report du CCTP
5	CCTP	E	1	ET	E	1	report du CCTP
5	CCTP	E	1	ET	E	1	report du CCTP
20							
10		E/O	3	report	report	3	report note
10		E/O	3	report	report	3	report note

60 (1) CC : contrôle continu - CC TP : contrôle continu TP - P : partiel - ET : examen terminal

(2) E : écrit - O : oral

**Modalités de Contrôle des Connaissances Licence Professionnelle
Mention Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement
Parcours : Santé, Sécurité, Environnement**

Utilisation des notes de première et deuxième session

Nombre de sessions	2
Note seuil d'UE pour se présenter à la deuxième session	Non
L'étudiant est libre de se présenter à la 2ème session	Oui
La meilleure des 2 notes (1ère et 2ème session) est utilisée pour le calcul de la 2e session	Oui

Absence des étudiants aux examens

En première session, si l'étudiant est non défaillant sa note est saisie	Oui
En première session, une absence justifiée (ABJ) ou injustifiée (ABI) en TP est remplacée par une note de 0/20 en CCTP	Oui
En première session, une absence justifiée (ABJ) ou injustifiée (ABI) en ET ou en CC conduit à une défaillance	Oui
En deuxième session, l'inscription aux examens est obligatoire	Oui
En deuxième session, si l'étudiant est non défaillant sa note est saisie	Oui
En deuxième session, la moyenne finale est calculée avec une note de 0/20 si l'étudiant est ABJ, il sera défaillant s'il est ABI	Oui

Compensations Capitalisation

La formation de Licence professionnelle est annualisée	Oui	
Les UE ou semestres obtenus avec une note supérieure à 10/20 sont capitalisés	Oui	
Toutes les UE obtenues par compensation sont capitalisées	Oui	
La note finale de l'UE est la moyenne pondérée des EC constitutifs affectés de leurs ECTS	Non	Les notes sont affectées de leurs coefficients
Un affichage des règles du contrôle continu est obligatoire un mois au plus tard après la rentrée des étudiants		
Certaines UE font l'objet d'une note seuil pour le calcul de la moyenne en session 1	Oui	Valeur du seuil : 10/20 (voir ci-dessous)
Donnez la liste des UE et la valeur du seuil La somme UE7 + UE8 doit être $\geq 10/20$		
Les UE de projet tuteuré et période en alternance font l'objet d'une note seuil pour le calcul de la moyenne en session 1	Oui	Valeur du seuil : 10/20
Donnez la liste des UE concernées La somme UE7 + UE8 doit être $\geq 10/20$		
Les seuils appliqués en session 1 sont appliqués en session 2	Oui	
Les moyennes des semestres 1 et 2 de la LP se compensent		La formation est annualisée

Mode de validation de la Licence Professionnelle

Les choix d'UE sont validés par l'équipe pédagogique, le Nb d'ECTS est égal à 60	Oui	Il y a un choix à faire dans l'UE6
Le diplôme de Licence professionnelle repose uniquement sur les deux semestres de LP	Oui	
Une note seuil est requise pour les UE professionnelles	Oui	Valeur du seuil : 10/20
Description des conditions d'application UE7 : Note de Projet Tutoré : (note écrit*1 +note oral *1 + note Maître d'apprentissage *1)/3 UE8 : Note de Projet Tutoré : (note écrit*1 +note oral *1 + note Maître d'apprentissage *2)/4 La somme UE7 + UE8 doit être >=10/20		
La validation de la période en alternance doit répondre aux critères décrits plus loin		
Le jury autorise le redoublement de la Licence Professionnelle	Non	

Règles concernant la période en alternance de Licence Professionnelle

Durée de la période en alternance Professionnel	35 semaines	
La période en alternance fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale	Oui	
La période en alternance fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale en anglais	Non	
Description des autres compétences évaluées (rapport bibliographique, évaluation du laboratoire d'accueil...)		
Note du maitre d'apprentissage		
Nombre de notes entrant dans la règle de calcul de la note finale de la période en alternance	3	
Règle de calcul de la note finale de la période en alternance		(Note Ecrit + Note Oral + 2Note entreprise)/4
La période en alternance fait l'objet d'une note seuil	Non	
La note de la période en alternance doit être supérieure à une note seuil pour valider la Licence Professionnelle	Non	
Autres conditions pour valider la période en alternance		Valider la somme UE7+UE8

Mode de calcul de la mention P, AB, B, TB de Licence professionnelle

Mention du diplôme : mention Passable : $10 \leq m < 12$; Assez-Bien : $12 \leq m < 14$; Bien : $14 \leq m < 16$; Très Bien : $m \geq 16$

La mention au diplôme de Licence Professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP	Oui	
La mention au diplôme de Licence Professionnelle repose sur la moyenne des trois années de licence	Non	
Pour les étudiants ayant fait leur DEUG dans une autre université, la mention repose sur la moyenne de LP	Oui	

Mention : Métiers du Numérique : Conception, Rédaction et Réalisation Web

Secrétariat pédagogique Céline Montiel

Parcours Chargé de Communication Culturelle et Multimédia

Intitulés des cours	Responsable de l'enseignement	Annuel	Durée en heure par étudiant				Modalités de Contrôle des Connaissances						
			CM	TD	TP	APP	ECTS	1ère session			2ème session		
								(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul
UE1 Culture Générale						10							
EC1 Stratégie de communication					20	2	CC	E/O		Pas de deuxième session			
EC2 Communication et multimédia				15	2	CC	E/O						
EC3 Anglais				20	2	CC	E/O						
EC4 Histoire de l'art et du graphisme				12	2	CC	E/O						
EC5 L'image et le son numériques				18	2	CC	E/O						
UE2 Spécialisation						30							
EC1 Élaboration de projets				60	6	CC	E/O		Pas de deuxième session				
EC2 Conception et réalisation en infographie et animation				60	6	CC	E/O						
EC3 Le contexte de diffusion du projet				55	6	CC	E/O						
EC4 Sites web et audiovisuel				55	6	CC	E/O						
EC5 Les supports de communication				60	6	CC	E/O						
UE3 Professionnalisation						20							
EC1 Projet tuteuré				150	7	CC	E/O		Pas de deuxième session				
EC2 Mission en entreprise					13	CC	E/O						

Heures étudiant L3 CCCM 375
Total heures et projet L3 CCCM 525

60 (1) CC : contrôle continu - CC TP : contrôle continu TP - P : partiel - ET : examen terminal
 (2) E : écrit - O : oral

Utilisation des notes de première et deuxième session

Nombre de sessions	1
La licence Métiers du Numérique : Conception, Rédaction et Réalisation Web parcours CCCM n'a pas de deuxième session	

Absence des étudiants aux examens

La moyenne finale est calculée si l'étudiant est ABJ en première session, dans le cas où il est ABI, il sera défaillant	
Si non défaillant, saisie de la note de première session	

Compensations Capitalisation

La formation de Licence professionnelle est annualisée	Oui
Les UE ou semestres obtenus avec une note supérieure à 10/20 sont capitalisés	Oui
Toutes les UE obtenues par compensation sont capitalisées	Oui
La note finale de l'UE est la moyenne pondérée des EC constitutifs affectés de leurs ECTS	Oui
Un affichage des règles du contrôle continu est obligatoire un mois au plus tard après la rentrée des étudiants	

Mode de validation de la Licence Professionnelle

Les choix d'UE sont validés par l'équipe pédagogique, le Nb d'ECTS est égal à 60	Oui	
Les semestres 1, 2 sont validés	Oui	
Le diplôme de Licence professionnelle repose uniquement sur les deux semestres de LP	Oui	
Une note seuil est requise pour les UE professionnelles Description des conditions d'application	Oui	Valeur du seuil : 10
Une moyenne égale ou supérieure à 10/20 entre les deux EC de professionnalisation		
La validation du stage doit répondre aux critères décrits plus loin		
Le jury autorise le redoublement de la Licence Professionnelle	Non	

Règles concernant le Stage de Licence Professionnelle

Durée de la période d'apprentissage	34 semaines
Le stage fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale	Oui
Le stage fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale en anglais	Non
Nombre de notes entrant dans la règle de calcul de la note finale du stage	3
Règle de calcul de la note finale de stage	Voir ci-dessous
Le stage fait l'objet d'une note seuil	Non
La note de stage doit être supérieure à une note seuil pour valider la Licence Professionnelle	Non
Autres conditions pour valider le stage	
Les 13 ECTS de l'EC Mission en entreprise est la moyenne pondérée des notes suivantes : 5 ECTS pour le mémoire + 5 ECTS pour la soutenance orale + 3 ECTS pour la note d'entreprise	

Mode de calcul de la mention P, AB, B, TB de Licence professionnelle

Mention du diplôme : mention Passable : $10 \leq m < 12$; Assez-Bien : $12 \leq m < 14$; Bien : $14 \leq m < 16$; Très Bien : $m \geq 16$

La mention au diplôme de Licence Professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP	Oui
La mention au diplôme de Licence Professionnelle repose sur la moyenne des trois années de licence	Non
Pour les étudiants ayant fait leur DEUG dans une autre université, la mention repose sur la moyenne de LP	Oui

Règles particulières non citées ci-dessus

Dans le calcul de la note finale, les coefficients sont égaux aux ECTS Pas de note seuil pour les EC	
Obtention de la LP : Une moyenne égale ou supérieure à 10/20 entre les deux EC de professionnalisation et une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20	

Mention : Métiers du Numérique : Conception, Rédaction et Réalisation Web

Secrétariat pédagogique Céline Montiel

Parcours Infographie, Webdesing et Multimédia

Acronyme IWM

Année L3

Intitulés des cours	Responsable de l'enseignement	Annuel	Durée en heure par étudiant				Modalités de Contrôle des Connaissances						
			CM	TD	TP	APP	1ère session			2ème session			
							ECTS	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul
UE1 Culture Générale													
10													
EC1 Stratégie de communication					20		2	CC	E/O		Pas de deuxième session		
EC2 Communication et multimédia				15		2	CC	E/O					
EC3 Anglais				20		2	CC	E/O					
EC4-Histoire de l'art et du graphisme				12		2	CC	E/O					
EC5 L'image et le son numériques				18		2	CC	E/O					
UE2 Spécialisation													
30													
EC1 Élaboration d'un projet multimédia				50		6	CC	E/O		Pas de deuxième session			
EC2 Conception et réalisation en infographie et animation				87		6	CC	E/O					
EC3 Traitement vidéo & développement multimédia				52		6	CC	E/O					
EC4 Techniques de réalisation d'un site web				56		6	CC	E/O					
EC5 Animations et interfaces interactives				45		6	CC	E/O					
UE3 Professionnalisation													
20													
EC1 Projet tuteuré				150		7	CC	E/O		Pas de deuxième session			
EC2 Mission en entreprise						13	CC	E/O					

Heures étudiant L3 IWM

375

60

(1) CC : contrôle continu - CC TP : contrôle continu TP - P : partiel - ET : examen terminal

Total heures et projet L3 IWM

525

(2) E : écrit - O : oral

Utilisation des notes de première et deuxième session

Nombre de sessions	1
La licence Métiers du Numérique : Conception, Rédaction et Réalisation Web parcours IWM n'a pas de deuxième session	

Absence des étudiants aux examens

La moyenne finale est calculée si l'étudiant est ABJ en première session, dans le cas où il est ABI, il sera défaillant	
Si non défaillant, saisie de la note de première session	

Compensations Capitalisation

La formation de Licence professionnelle est annualisée	Oui
Les UE ou semestres obtenus avec une note supérieure à 10/20 sont capitalisés	Oui
Toutes les UE obtenues par compensation sont capitalisées	Oui
La note finale de l'UE est la moyenne pondérée des EC constitutifs affectés de leurs ECTS	Oui
Un affichage des règles du contrôle continu est obligatoire un mois au plus tard après la rentrée des étudiants	

Certaines UE font l'objet d'une note seuil pour le calcul de la moyenne en session 1	Oui	Valeur du seuil : 10
Donnez la liste des UE et la valeur du seuil		
La moyenne de l'UE de professionnalisation doit être égale ou supérieure à 10/20		
Cette UE est composée des EC projet tuteuré et EC mission en entreprise qui se compensent		

Mode de validation de la Licence Professionnelle

Les choix d'UE sont validés par l'équipe pédagogique, le Nb d'ECTS est égal à 60	Oui	
Le diplôme de Licence professionnelle repose uniquement sur les deux semestres de LP	Oui	
Une note seuil est requise pour les UE professionnelles	Oui	Valeur du seuil : 10
Description des conditions d'application		
Une moyenne égale ou supérieure à 10/20 entre les deux EC de professionnalisation		
La validation du stage doit répondre aux critères décrits plus loin		
Le jury autorise le redoublement de la Licence Professionnelle	Non	

Règles concernant le Stage de Licence Professionnelle

Durée de l'apprentissage	34 Semaines en entreprise
Le stage fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale	Oui
Le stage fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale en anglais	Non
Nombre de notes entrant dans la règle de calcul de la note finale du stage	3
Règle de calcul de la note finale de stage	voir détails ci-dessous
Le stage fait l'objet d'une note seuil	Non
La note de stage doit être supérieure à une note seuil pour valider la Licence Professionnelle	Non
Autres conditions pour valider le stage	
Les 13 ECTS de l'EC mission en entreprise Le moyenne pondérée des notes suivantes	
5 ECTS pour le mémoire + 5 ECTS pour la soutenance orale + 3 ECTS pour la note d'entreprise	

Mode de calcul de la mention P, AB, B, TB de Licence professionnelle

Mention du diplôme : mention Passable : $10 \leq m < 12$; Assez-Bien : $12 \leq m < 14$; Bien : $14 \leq m < 16$; Très Bien : $m \geq 16$

La mention au diplôme de Licence Professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP	Oui
---	-----

Règles particulières non citées ci-dessus

Dans le calcul de la note finale, les coefficients sont égaux aux ECTS	
Pas de note seuil pour les EC	
Obtention de la LP : Une moyenne égale ou supérieure à 10/20 entre les deux EC de professionnalisation	
et une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20	

Mention : Métiers du Numérique : Conception, Rédaction et Réalisation Web

Parcours Infographie : patrimoine, visualisation et modélisation 3D

Acronyme IPVM3D

Année L3

Durée en heure
par étudiant

Intitulés des cours	Responsable de l'enseignement	Annuel	Durée en heure par étudiant			
			CM	TD	TP	APP
UE1 Culture Générale						
EC1 Stratégie de communication				20		
EC2 Communication et multimédia				15		
EC3 Anglais, discours scientifique et technique				27		
EC4-Histoire de l'art et du graphisme				12		
EC5 l'image et le son numériques				11		

UE2 Spécialisation

3D1 Infographie pour la recherche				50		
3D2 Art digital				60		
3D3 Modélisation				80		
3D4 Matériaux numériques				40		
3D5 Rendu et post-production				60		

UE3 Professionnalisation

EC1 Projet tuteuré				150		
EC2 Mission en entreprise						

Heures étudiant L3 IPVM3D

375

Total heures et projet L3 IPVM3D

525

Modalités de Contrôle des Connaissances

ECTS	1ère session			2ème session		
	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul
10						
2	CC	E/O		Pas de deuxième session		
2	CC	E/O				
2	CC	E/O				
2	CC	E/O				
2	CC	E/O				

30

6	CC	E/O		Pas de deuxième session		
6	CC	E/O				
6	CC	E/O				
6	CC	E/O				
6	CC	E/O				

20

7	CC	E/O		Pas de deuxième session		
13	CC	E/O				

60

(1) CC : contrôle continu - CC TP : contrôle continu TP - P : partiel - ET : examen terminal

(2) E : écrit - O : oral

Utilisation des notes de première et deuxième session

Nombre de sessions	1
La licence Métiers du Numérique : Conception, Rédaction et Réalisation Web parcours IPVM3D n'a pas de deuxième session	

Absence des étudiants aux examens

La moyenne finale est calculée si l'étudiant est ABJ en première session, dans le cas où il est ABI, il sera défaillant	
Si non défaillant, saisie de la note de première session	

Compensations Capitalisation

La formation de Licence professionnelle est annualisée	Oui
Les UE ou semestres obtenus avec une note supérieure à 10/20 sont capitalisés	Oui
Toutes les UE obtenues par compensation sont capitalisées	Oui
La note finale de l'UE est la moyenne pondérée des EC constitutifs affectés de leurs ECTS	Oui
Un affichage des règles du contrôle continu est obligatoire un mois au plus tard après la rentrée des étudiants	

Certaines UE font l'objet d'une note seuil pour le calcul de la moyenne en session 1	Oui	Valeur du seuil : 10
Donnez la liste des UE et la valeur du seuil		
La moyenne de l'UE de professionnalisation doit être égale ou supérieure à 10/20		
Cette UE est composée des EC projet tuteuré et EC mission en entreprise qui se compensent		

Mode de validation de la Licence Professionnelle

Les choix d'UE sont validés par l'équipe pédagogique, le Nb d'ECTS est égal à 60	Oui	
Le diplôme de Licence professionnelle repose uniquement sur les deux semestres de LP	Oui	
Une note seuil est requise pour les UE professionnelles	Oui	Valeur du seuil : 10
Description des conditions d'application		
Une moyenne égale ou supérieure à 10/20 entre les deux EC de professionnalisation		
La validation du stage doit répondre aux critères décrits plus loin		
Le jury autorise le redoublement de la Licence Professionnelle	Non	

Règles concernant le Stage de Licence Professionnelle

Durée de l'apprentissage	34 Semaines en entreprise	
Le stage fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale	Oui	
Le stage fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale en anglais	Non	
Nombre de notes entrant dans la règle de calcul de la note finale du stage	3	
Règle de calcul de la note finale de stage voir détails ci-dessous		
Le stage fait l'objet d'une note seuil	Non	
La note de stage doit être supérieure à une note seuil pour valider la Licence Professionnelle	Non	
Autres conditions pour valider le stage		
Les 13 ECTS de l'EC mission en entreprise Le moyenne pondérée des notes suivantes		
5 ECTS pour le mémoire + 5 ECTS pour la soutenance orale + 3 ECTS pour la note d'entreprise		

Mode de calcul de la mention P, AB, B, TB de Licence professionnelle

Mention du diplôme : mention Passable : $10 \leq m < 12$; Assez-Bien : $12 \leq m < 14$; Bien : $14 \leq m < 16$; Très Bien : $m \geq 16$

La mention au diplôme de Licence Professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP	Oui	
---	-----	--

Règles particulières non citées ci-dessus

Dans le calcul de la note finale, les coefficients sont égaux aux ECTS		
Pas de note seuil pour les EC		
Obtention de la LP : Une moyenne égale ou supérieure à 10/20 entre les deux EC de professionnalisation		
et une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20		

Mention : Métiers des Réseaux Informatiques et Télécommunications

Parcours RS : Réseaux et Sécurité

Acronyme RS

Année L3

Intitulés des cours	Responsable de l'enseignement	Annuel	Durée en heure par étudiant				Modalités de Contrôle des Connaissances						
			CM	TD	TP	APP	1ère session			2ème session			
							ECTS	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul
UE Architecture des réseaux				30			3	CC	E	coeff. 3			
UE Commutation et routage				40			4	CC	E	coeff. 4			
UE Interconnexion des réseaux				35			3	CC	E	coeff. 3			
UE Administration des systèmes				40			4	CC	E	coeff. 4			
UE Bases de données													
EC Bases de Données - SQL				15			2	CC	E	coeff. 2			
EC Bases de Données - Web				15			2	CC	E	coeff. 2			
UE Accès et sécurité				25			3	CC	E	coeff. 3			
UE Virtualisation				20			2	CC	E	coeff. 2			
UE Chiffrement et authentification				30			3	CC	E	coeff. 3			
UE Sécurité matérielle et logicielle				35			4	CC	E	coeff. 4			
UE Audit de sécurité				15			2	CC	E	coeff. 2			
UE SNMP				10			1	CC	E	coeff. 1			
UE VOIP				12			1	CC	E	coeff. 1			
UE Anglais				30			3	CC	E	coeff. 3			
UE Communication													
EC Communication				15			1	CC	E	coeff. 1			
EC Séminaire relation client				12			1	CC	E	coeff. 1			
UE droit													
EC Droit du travail et contrats				15			1	CC	E	coeff. 1			
EC Droit de l'informatique				15			1	CC	E	coeff. 1			
UE Gestion de projet				15			1	CC	E	coeff. 1			
UE Projet tuteuré (P1)				100			5	CC	E/O	coeff. 5			
UE Mission en entreprise (P2)							13	CC	E/O	coeff. 13			
Heures étudiant L3 RS				424			60						
Total heures et projet L3 RS				524									

Pas de deuxième session

Utilisation des notes de première et deuxième session

Nombre de sessions	1
La licence professionnelle Métiers des réseaux informatiques et Télécommunication parcours Réseaux et Sécurité n'a pas de deuxième session	

Absence des étudiants aux examens

La moyenne finale est calculée avec une note de 0/20 à la matière si l'étudiant est ABJ en première session, dans le cas où il est ABI, il sera défaillant	
--	--

Si non défaillant, saisie de la note de première session

Compensations Capitalisation

La formation de Licence professionnelle est annualisée	Oui
Les ECTS sont assimilés aux coefficients pour le calcul des moyennes	Oui
Les UE ou semestres obtenus avec une note supérieure à 10/20 sont capitalisés	Non
Toutes les UE obtenues par compensation sont capitalisées	Non
La note finale de l'UE est la moyenne pondérée des EC constitutifs affectés de leurs ECTS	Oui
Un affichage des règles du contrôle continu est obligatoire un mois au plus tard après la rentrée des étudiants	
Certaines UE font l'objet d'une note seuil pour le calcul de la moyenne en session 1	Non
Les EC de Stage, projets font l'objet d'une note seuil pour le calcul de la moyenne	Non

Mode de validation de la Licence Professionnelle

Les choix d'UE sont validés par l'équipe pédagogique, le Nb d'ECTS est égal à 60	Oui
Le diplôme de Licence professionnelle repose uniquement sur les deux semestre de LP	Oui
Une note seuil est requise pour les UE professionnelles	Oui
La validation du stage doit répondre aux critères décrits plus loin	
Le jury autorise le redoublement de la Licence Professionnelle	Non

Règles concernant le Stage de Licence Professionnelle

Durée du stage Professionnel	Selon le calendrier d'apprentissage
Le stage fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale	Oui
Le stage fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale en anglais	Non
Nombre de notes entrant dans la règle de calcul de la note finale du stage	3
Règle de calcul de la note finale de stage	Voir ci-dessous
Le stage fait l'objet d'une note seuil	Non
La note de stage doit être supérieure à une note seuil pour valider la Licence Professionnelle	Non
Autres conditions pour valider le stage	
Calcul de la note finale de stage : 25%*soutenance + 25%*rapport + 50%*entreprise	

Mode de calcul de la mention P, AB, B, TB de Licence professionnelle

Mention du diplôme : mention Passable : $10 \leq m < 12$; Assez-Bien : $12 \leq m < 14$; Bien : $14 \leq m < 16$; Très Bien : $m \geq 16$

La mention au diplôme de Licence Professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP	Oui
La mention au diplôme de Licence Professionnelle repose sur la moyenne des trois années de licence	Non
Pour les étudiants ayant fait leur DEUG dans une autre université, la mention repose sur la moyenne de LP	Oui

Règles particulières non citées ci-dessus

La LP est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne pondérée par les coefficients égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, et une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble de l'UE4 constituée du projet tuteuré et de la période de mission en entreprise.

Mention : Métiers de l'Informatique : applications web

Secrétariat pédagogique Sarah Thomas

Parcours Web et Applications Mobiles

Acronyme WAM

Année L3

Intitulés des cours	Responsable de l'enseignement	Annuel	Durée en heure par étudiant				Modalités de Contrôle des Connaissances								
			CM	TD	TP	APP	1ère session			2ème session					
							ECTS	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul		
UE1 Conception et gestion de projets, Communication				156			12	CC	E et/ou O						
UE2 Bases du développement web				90			12	CC	E et/ou O						
UE3 Développement web avancé				150			12	CC	E et/ou O						
UE4 Applications mobiles				150			12	CC	E et/ou O						
UE5 Professionalisation							12	CC	E et/ou O						

Heures étudiant L3 WAM

546

60

(1) CC : contrôle continu - CC TP : contrôle continu TP - P : partiel - ET : examen terminal

Dont heures projet tuteuré

90

(2) E : écrit - O : oral

Utilisation des notes de première et deuxième session

Nombre de sessions 1

La licence Métiers de l'informatique : application web parcours Web et Applications Mobiles n'a pas de deuxième session

Absence des étudiants aux examens

La moyenne finale est calculée avec une note de 0/20 à la matière si l'étudiant est ABJ en première session, dans le cas où il est ABI, il sera défaillant

Si non défaillant, la note de première session est saisie

Compensations Capitalisation

La formation de Licence professionnelle est annualisée Oui

Les UE ou semestres obtenus avec une note supérieure à 10/20 sont capitalisés Oui

Toutes les UE obtenues par compensation sont capitalisées Oui

La note finale de l'UE est la moyenne pondérée des EC constitutifs affectés de leurs ECTS Oui

Un affichage des règles du contrôle continu est obligatoire un mois au plus tard après la rentrée des étudiants

Certaines UE font l'objet d'une note seuil pour le calcul de la moyenne Oui Valeur du seuil : 10/20

Mode de validation de la Licence Professionnelle

Les choix d'UE sont validés par l'équipe pédagogique, le Nb d'ECTS est égal à 60 Oui

Le diplôme de Licence professionnelle repose uniquement sur les deux semestres de LP Oui

Une note seuil est requise pour les UE professionnelles Oui Valeur du seuil : 10

Description des conditions d'application **UE 5 Professionalisation**

La validation du mission en entreprise doit répondre aux critères décrits plus loin

Le jury autorise le redoublement de la Licence Professionnelle Non

Règles concernant la validation de l'UE Professionalisation de Licence Professionnelle

Durée de la mission en entreprise 32 semaines en alternance

La mission en entreprise fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale Oui

La mission en entreprise fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale en anglais Non

Nombre de notes entrant dans la règle de calcul de la note finale de la mission en entreprise 3

Autres conditions pour valider la mission en entreprise

Calcul de la note finale de la mission en entreprise: 25%*soutenance + 25%*rapport + 50%*entreprise**Mode de calcul de la mention P, AB, B, TB de Licence professionnelle****Mention du diplôme : mention Passable : 10 ≤ m < 12 ; Assez-Bien : 12 ≤ m < 14 ; Bien : 14 ≤ m < 16 ; Très Bien : m ≥ 16**

La mention au diplôme de Licence Professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP Oui

Mention : Métiers de l'Informatique : applications web

Secrétariat pédagogique Sarah Thomas

Parcours Développeur Web et Multimédia option Développement Mobile

Acronyme DWM-DM

Année L3

Intitulé des cours	Responsable de l'enseignement	Annuel	Durée en heure par étudiant			
			CM	TD	TP	APP
UE1 Culture Générale						
EC1 Culture du Web				27		
EC2 Anglais et vie professionnelle				54		
EC3 Fondamentaux et front office				54		
EC4 Fondamentaux de la programmation				66		
EC5 Langage et outils du web				54		
UE2 Spécialisation : Développement Mobile						
EC1 Faisabilité, contraintes et limites du mobile				30		
EC2 Iphone / iOS / Xcode				30		
EC3 Android				30		
EC4 HTML5, Cross plateforme (Phone Gap / Cordova)				30		
UE3 Professionalisation						
EC1 Projet tuteuré et projet de synthèse				150		
EC2 Mission en entreprise						

Heures étudiant L3 DWM 375
Total heures et projet L3 CCCM 525

Modalités de Contrôle des Connaissances						
ECTS	1ère session			2ème session		
	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul
28						
5	CC	E/O		Pas de deuxième session		
5	CC	E/O				
6	CC	E/O				
6	CC	E/O				
6	CC	E/O				
12						
3	CC	E/O		Pas de deuxième session		
3	CC	E/O				
3	CC	E/O				
3	CC	E/O				
20 <i>Note seuil 10/20</i>						
7	CC	E/O		Pas de deuxième session		
13		E/O				

60 (1) CC : contrôle continu - CC TP : contrôle continu TP - P : partiel - ET : examen terminal
 (2) E : écrit - O : oral

Utilisation des notes de première et deuxième session

Nombre de sessions	1
La licence Métiers de l'informatique : application web parcours Développement Mobile n'a pas de deuxième session	

Absence des étudiants aux examens

La moyenne finale est calculée avec une note de 0/20 à la matière si l'étudiant est ABJ en première session, dans le cas où il est ABI, il sera défaillant	
Si non défaillant, saisie de la note de première session	

Compensations Capitalisation

La formation de Licence professionnelle est annualisée	Oui
Les UE ou semestres obtenus avec une note supérieure à 10/20 sont capitalisées	Oui
Toutes les UE obtenues par compensation sont capitalisées	Oui
La note finale de l'UE est la moyenne pondérée des EC constitutifs affectés de leurs ECTS	Oui
Un affichage des règles du contrôle continu est obligatoire un mois au plus tard après la rentrée des étudiants	
Certaines UE font l'objet d'une note seuil pour le calcul de la moyenne	Oui Valeur du seuil : 10/20

Donnez la liste des UE et la valeur du seuil
La moyenne de l'UE de professionnalisation (UE3) doit être égale ou supérieure à 10/20
Cette UE est composée de EC projet tuteuré et projet de synthèse et de l'EC mission en entreprise qui se compensent

Mode de validation de la Licence Professionnelle

Les choix d'UE sont validés par l'équipe pédagogique, le Nb d'ECTS est égal à 60	Oui	
Le diplôme de Licence professionnelle repose uniquement sur les deux semestres de LP	Oui	
Une note seuil est requise pour les UE professionnelles	Oui	Valeur du seuil : 10
Description des conditions d'application		
UE 3 Professionnalisation		
La validation du mission en entreprise doit répondre aux critères décrits plus loin		
Le jury autorise le redoublement de la Licence Professionnelle	Non	

Règles concernant la mission en entreprise de Licence Professionnelle

Durée de la mission en entreprise	32 semaines en alternance	
La mission en entreprise fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale	Oui	
La mission en entreprise fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale en anglais	Non	
Nombre de notes entrant dans la règle de calcul de la note finale de l'EC mission en entreprise	2	
Règle de calcul de la note finale de l'EC mission en entreprise	Moyenne	
Autres conditions pour valider le mission en entreprise		
La note finale de l'EC « Mission en entreprise » est la moyenne arithmétique de la note attribuée par l'équipe pédagogique et la note attribuée par l'équipe professionnelle		

Mode de calcul de la mention P, AB, B, TB de Licence professionnelle

Mention du diplôme : mention Passable : $10 \leq m < 12$; Assez-Bien : $12 \leq m < 14$; Bien : $14 \leq m < 16$; Très Bien : $m \geq 16$

La mention au diplôme de Licence Professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP	Oui
---	-----

Mention : Métiers de l'Informatique : application web

Secrétariat pédagogique Sarah Thomas

Parcours Développeur Web et Multimédia option Objets Connectés

Acronyme MIAW-OC

Année L3

Intitules des cours	Responsable de l'enseignement	Annuel	Durée en heure par étudiant				Modalités de Contrôle des Connaissances					
			CM	TD	TP	APP	1ère session			2ème session		
							(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul
				28								
UE1 Culture Générale				28								
EC1 Culture du Web					27	5	CC	E/O	Pas de deuxième session			
EC2 Anglais et vie professionnelle				54	5	CC	E/O					
EC3 Fondamentaux et front office				54	6	CC	E/O					
EC4 Fondamentaux de la programmation				66	6	CC	E/O					
EC5 Langages et outils du web				54	6	CC	E/O					
UE2 Spécialisation : Objets connectés				12								
EC5 Introduction à l'embarqué				30	3	CC	E/O	Pas de deuxième session				
EC6 Capteurs et traitement du signal				30	3	CC	E/O					
EC7 Arduino en pratique				30	3	CC	E/O					
EC8 Développer un web service, une API, ...				30	3	CC	E/O					
UE3 Professionalisation				20 <i>Note seuil 10/20</i>								
EC1 Projet tuteuré et projet de synthèse				150	7	CC	E/O	Pas de deuxième session				
EC2 Mission en entreprise					13		E/O					

Heures étudiant L3 DWM 375
Total heures et projet L3 CCCM 525

60 (1) CC : contrôle continu - CC TP : contrôle continu TP - P : partiel - ET : examen terminal
(2) E : écrit - O : oral

Utilisation des notes de première et deuxième session

Nombre de sessions	1
La licence Métiers de l'informatique : applications web parcours Objets Connectés n'a pas de deuxième session	

Absence des étudiants aux examens

La moyenne finale est calculée avec une note de 0/20 à la matière si l'étudiant est ABJ en première session, dans le cas où il est ABI, il sera défaillant	
Si non défaillant, saisie de la note de première session	

Compensations Capitalisation

La formation de Licence professionnelle est annualisée	Oui
Les UE ou semestres obtenus avec une note supérieure à 10/20 sont capitalisés	Oui
Toutes les UE obtenues par compensation sont capitalisées	Oui
La note finale de l'UE est la moyenne pondérée des EC constitutifs affectés de leurs ECTS	Oui
Un affichage des règles du contrôle continu est obligatoire un mois au plus tard après la rentrée des étudiants	
Certaines UE font l'objet d'une note seuil pour le calcul de la moyenne	Oui Valeur du seuil : 10/20

Donnez la liste des UE et la valeur du seuil
La moyenne de l'UE de professionnalisation (UE3) doit être égale ou supérieure à 10/20
Cette UE est composée de EC projet tuteuré et projet de synthèse et de l'EC mission en entreprise qui se compensent

Mode de validation de la Licence Professionnelle

Les choix d'UE sont validés par l'équipe pédagogique, le Nb d'ECTS est égal à 60	Oui	
Le diplôme de Licence professionnelle repose uniquement sur les deux semestres de LP	Oui	
Une note seuil est requise pour les UE professionnelles	Oui	Valeur du seuil : 10
Description des conditions d'application		
UE 3 Professionnalisation		
La validation du mission en entreprise doit répondre aux critères décrits plus loin		
Le jury autorise le redoublement de la Licence Professionnelle	Non	

Règles concernant la mission en entreprise de Licence Professionnelle

Durée de la mission en entreprise	32 semaines en alternance	
La mission en entreprise fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale	Oui	
La mission en entreprise fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale en anglais	Non	
Nombre de notes entrant dans la règle de calcul de la note finale de l'EC mission en entreprise	2	
Règle de calcul de la note finale de l'EC mission en entreprise	Moyenne	
Autres conditions pour valider le mission en entreprise		
La note finale de l'EC « Mission en entreprise » est la moyenne arithmétique de la note attribuée par l'équipe pédagogique et la note attribuée par l'équipe professionnelle		

Mode de calcul de la mention P, AB, B, TB de Licence professionnelle

Mention du diplôme : mention Passable : $10 \leq m < 12$; Assez-Bien : $12 \leq m < 14$; Bien : $14 \leq m < 16$; Très Bien : $m \geq 16$		
La mention au diplôme de Licence Professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP	Oui	

Acronyme LPI RIWS

Formation en TROIS ANS

Intitulés des cours	Responsable enseignement	Annuel	Durée en heure par étudiant				Modalités de Contrôle des Connaissances				
			CM	TD	TP	APP	1ère session			2ème session	
							ECTS	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul	
Première année : Remédiation (6 mois)											
Pas de notes seuil											
UE1 Administration système & posture professionnelle				75			11	CC	E et/ou O	3*CC	Pas de deuxième session
UE2 Développement web & communication externe				75			11	CC	E et/ou O	3*CC	
UE3 Administration système & communication interne				95			13	CC	E et/ou O	3*CC	
UE4 Développement Web & relation client				95			13	CC	E et/ou O	3*CC	
UE5 Projet tuteuré				110			6	CC	E et/ou O	1*CC	
UE6 Stage en entreprise (6 semaines)				6 semaines			6	CC	E et/ou O	1*CC	
Heures étudiant L1 LPI RIWS			450	0	450	0	60				

Deuxième année : En alternance**Pas de notes seuil**

UE1 Conception et administration des réseaux & communication technico-commerciale				100			10	CC	E et/ou O	3*CC	Pas de deuxième session
UE2 Conception et administration des bases de données & documentation technique				100			10	CC	E et/ou O	3*CC	
UE3 Gestion des utilisateurs & relations inter-personnelles				100			10	CC	E et/ou O	3*CC	
UE4 Exploitation des données & gestion de projet				100			10	CC	E et/ou O	3*CC	
UE5 Projet tuteuré				125			10	CC	E et/ou O	1*CC	
UE6 Mission en apprentissage en entreprise							10	CC	E et/ou O	1*CC	
Heures étudiant L2 LPI RIWS			525	0	525	0	60				

Mention : Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux.**(UE7+UE8) note seuil à 10/20**

UE1 Sécurité des réseaux et systèmes & communication interne				100			10	CC	E et/ou O	4*CC	Pas de deuxième session
UE2 Identité numérique de l'entreprise & communication externe				100			10	CC	E et/ou O	4*CC	
UE3 Administration système avancée & internationalisation des procédures				50			5	CC	E et/ou O	2*CC	
UE4 Conception de sites web dynamiques & gestion de projet				50			5	CC	E et/ou O	2*CC	
UE5 Protection des systèmes d'information & formation des utilisateurs				50			5	CC	E et/ou O	2*CC	
UE6 Développement web avancé & commerce électronique				50			5	CC	E et/ou O	2*CC	
UE7 Projet tuteuré				125			10	CC	E et/ou O	1*CC	
UE8 Mission en apprentissage en entreprise							10	CC	E et/ou O	1*CC	

Heures étudiant L3 LPI RIWS 525 0 525 0 60**Heures étudiant Licence LPI RIWS 1500****Dont heures projet tuteuré 360**

(1) CC : contrôle continu - CC TP : contrôle continu TP - P : partiel - ET : examen terminal

(2) E : écrit - O : oral

Utilisation des notes de première et deuxième session

Nombre de sessions	1
La licence Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux n'a pas de deuxième session	

Absence des étudiants aux examens

La moyenne finale est calculée avec une note de 0/20 à la matière si l'étudiant est ABJ, dans le cas où il est ABI, il sera défaillant
--

Compensations Capitalisation

La formation de Licence est annualisée pour les trois années de la formation	Oui	
Les UE ou semestres obtenus avec une note supérieure à 10/20 sont capitalisés	Oui	
Toutes les UE obtenues par compensation sont capitalisées	Oui	
La note finale de l'UE est la moyenne pondérée des Contrôles Continus de l'UE selon le barème établi et communiqué aux étudiants en début d'année	Oui	
Un affichage des règles du contrôle continu est obligatoire un mois au plus tard après la rentrée des étudiants		
Certaines UE font l'objet d'une note seuil pour le calcul de la moyenne	Oui	Voir tableau MCC

Mode de validation de la Licence Professionnelle

Les étudiants de première année sont en remédiation pendant 6 mois ce qui leur donne le contenu pédagogique d'une année	Oui	
Le diplôme de Licence professionnelle repose sur les trois années de formation, chaque année doit être validé	Oui	
Une note seuil est requise pour le bloc (UE7+UE8) des UE professionnelles en L3	Oui	Valeur du seuil : 10/20
La validation des missions en entreprise doivent répondre aux critères décrits plus loin		
Le jury autorise le redoublement de l'année L3 de la Licence Professionnelle	Non	

Règles concernant la validation de l'UE Professionnalisation de Licence Professionnelle

Durée des missions en entreprise 31 semaines en alternance en L2 et L3 et 6 semaines en continu en L1	
Les missions en entreprise font l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale pour chaque année	Oui
Les missions en entreprise font l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale en anglais	Non
Nombre de notes entrant dans la règle de calcul de la note finale de chaque mission en entreprise	3
Autres conditions pour valider le mission en entreprise	
Calcul de la note finale de chaque mission en entreprise : 25%*soutenance + 25%*rapport + 50%*entreprise	

Mode de calcul de la mention P, AB, B, TB de Licence professionnelle

Mention du diplôme : mention Passable : $10 \leq m < 12$; Assez-Bien : $12 \leq m < 14$; Bien : $14 \leq m < 16$; Très Bien : $m \geq 16$

La mention au diplôme de Licence Professionnelle Intégrée repose sur la moyenne de l'année LP en troisième année	Oui
--	-----

Mention : Protection et Valorisation du Patrimoine Historique et Culturel

Secrétariat pédagogique Laura Drique

Parcours Préservation et Mise en Valeur du Patrimoine Bâti

Acronyme PMVPB			Durée en heure par étudiant				Modalités de Contrôle des Connaissances						
Année L3							1ère session			2ème session			
Intitulés des cours	Responsable de l'enseignement	Annuel	CM	TD	TP	APP	ECTS	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul
UE1 Harmonisation						5							
M1 : Structures	E-H. Kadri			20			1,25	CC	E et/ou O		Pas de deuxième session		
M2 : Acteurs de la construction - Contraintes législatives - Chantier de travaux	A-H. Kadri			20			1,25	CC	E et/ou O				
M3 : Matériaux de construction	A-S. Godot			20			1,25	CC	E et/ou O				
M4 : Histoire, Architecture, Archéologie	A-S. Godot			20			1,25	CC	E et/ou O				
UE2 Disciplines transverses						10							
M5 : Techniques d'expression	B. Menéndez			15			2	CC	E et/ou O		Pas de deuxième session		
M6 : Communication et management	B. Menéndez			30			2	CC	E et/ou O				
M7 : Outils informatiques	B. Josse			30			2	CC	E et/ou O				
M8 : Certification et qualité	M. Chebli		10				1	CC	E et/ou O				
M9 : Langues appliqués	J. Cox			30			2	CC	E et/ou O				
M10 : Recherche documentaire	B. Menéndez			10			1	CC	E et/ou O				
UE3 L'étude du Patrimoine						10							
M11 : Patrimoine historique, architectural et archéologique	A-S. Godot			30			3	CC	E et/ouO		Pas de deuxième session		
M12 : Les acteurs du patrimoine – La législation et la réglementation	K. Escher			30			3	CC	E et/ouO				
M13 : Aspects techniques et économiques d'une opération	K. Escher			25			2	CC	E et/ouO				
M14 : Conception de projet de mise en valeur du patrimoine	K. Escher			20			2	CC	E et/ouO				
UE4 Les techniques de restauration						12							
M15 : Les Matériaux et la typologie du patrimoine bâti	B. Menéndez			30			2,5	CC	E et/ouO		Pas de deuxième session		
M16 : Etude diagnostique préalable du patrimoine bâti	B. Menéndez			50	15		5	CC	E et/ouO				
M17 : Techniques de restauration	B. Menéndez			30			2,5	CC	E et/ouO				
M18 : Techniques du métré et du relevé	J. Hautecoeur			25			2	CC	E et/ouO				
Professionnalisation						23 Note seuil 10/20							
UE5 Projet Tuteuré													
M19 projet tuteuré	B. Menéndez			100			8	CC	E et O		Pas de deuxième session		
UE6 Période en entreprise													
M20 Période en entreprise (par apprenti)	B. Menéndez						15	CC	E et O		Pas de deuxième session		

Heures étudiant L3 PMVB 460 225 235 0**Total heures et projet L3 PMVPB 560****60** (1) CC : contrôle continu - CC TP : contrôle continu TP - P : partiel - ET : examen terminal

(2) E : écrit - O : oral

**Modalités de Contrôle des Connaissances Licence Professionnelle
Mention Protection et Valorisation du Patrimoine Historique et Culturel
Parcours : Préservation et Mise en Valeur du Patrimoine Bâti**

Utilisation des notes de première et deuxième session

Nombre de sessions	1
La licence professionnelle Protection et Valorisation du Patrimoine Historique et Culturel parcours PMVPB n'a pas de deuxième session	

Absence des étudiants aux examens

La moyenne finale est calculée avec une note de 0/20 à la matière si l'étudiant est ABJ en première session, dans le cas où il est ABI, il sera défaillant	
Si non défaillant, saisie de la note de première session	Note saisie

Compensations Capitalisation

La formation de Licence professionnelle est annualisée	Oui
Les UE ou semestres obtenus avec une note supérieure à 10/20 sont capitalisés	Oui
Toutes les UE obtenues par compensation sont capitalisées	Oui
La note finale de l'UE est la moyenne pondérée des EC constitutifs affectés de leurs ECTS	Oui
Un affichage des règles du contrôle continu est obligatoire un mois au plus tard après la rentrée des étudiants	
Certaines UE font l'objet d'une note seuil pour le calcul de la moyenne en session 1	Non
A l'intérieur de l'année les UEs se compensent selon les règles définies ci-dessus	Oui

Mode de validation de la Licence Professionnelle

Les choix d'UE sont validés par l'équipe pédagogique, le Nb d'ECTS est égal à 60	Oui	
Le diplôme de Licence professionnelle repose uniquement sur les deux semestres de LP	Oui	
Une note seuil est requise pour la moyenne des UE professionnelles	Oui	Valeur du seuil : 10/20
Description des conditions d'application		
La moyenne des UE Projet tuteuré et UE Période en entreprise est affectée d'une note seuil de 10/20	Oui	(UE5 + UE6)/2
La validation de l'UE période en entreprise doit répondre aux critères décrits plus loin		
Le jury autorise le redoublement de la Licence Professionnelle	Oui	au maximum 1 fois

Règles concernant la période en entreprise de Licence Professionnelle

Durée de la mission en entreprise Professionnel	Alternance
La mission en entreprise fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale	Oui
La mission en entreprise fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale en anglais	Non
Nombre de notes entrant dans la règle de calcul de la note finale de l'UE période en entreprise	3
Règle de calcul de la note finale de l'UE période en entreprise	Moyenne arithmétique des 3 notes

Mode de calcul de la mention P, AB, B, TB de Licence professionnelle

Mention du diplôme : mention Passable : $10 \leq m < 12$; Assez-Bien : $12 \leq m < 14$; Bien : $14 \leq m < 16$; Très Bien : $m \geq 16$

La mention au diplôme de Licence Professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP	Oui
La mention au diplôme de Licence Professionnelle repose sur la moyenne des trois années de licence	Non
Pour les étudiants ayant fait leur DEUG dans une autre université, la mention repose sur la moyenne de LP	Oui

Mention : Métiers du Bâtiment et des Travaux Publics : Bâtiments et Construction

Secrétariat pédagogique Isabelle Collet

Parcours Bureau d'Etudes et Conception Technique

Acronyme BECT

Année L3

Durée en heure
par étudiant

Modalités de Contrôle des Connaissances

Intitulés des cours	Responsable de l'enseignement	Annuel	Durée en heure par étudiant			
			CM	TD	TP	APP

UE 1 Matériaux et Technologie des constructions

EC1 Comportement des matériaux			10			
EC2 Technologies du bâtiment			15	5		
EC3 Technologie des routes et ouvrages d'art			15	5		

UE2 Méthodes physiques et mathématiques pour le Génie civil

EC1 Mathématiques pour le génie civil			10	10		
EC2 Informatique					15	
EC3 Mécanique des structures - RDM			10	10		
EC4 Thermique des enveloppes et confort thermique			5	5		
EC5 Acoustique et protections acoustiques			5	5		

UE3 Conception et calculs des structures

EC1 Action sur les structures			5	5		
EC2 Structures Béton Armé (BA)			15	10	10	
EC3 Structures bétons précontraint (BP)			10	5	10	
EC4 Structures Métalliques (CM)			15	10	10	
EC5 Mécanique des sols			10	10	10	

UE4 Dessin et Informatique appliquée

EC1 Dessin technique et géométrie descriptive					25	
EC2 DAO					30	
EC3 CAO					30	

UE5 Formation à l'environnement professionnel

EC1 Organisation de chantier - Etudes de prix			10	10		
EC2 Anglais					20	
EC3 Expression et communication					20	

Professionnalisation

UE6 Projet tuteuré					155	
UE7 Périodes en entreprise			32 semaines			

Heures étudiant L3 BECT **405** 135 90 180Total heures et projet L3 CCCM **560**

ECTS	1ère session			2ème session		
	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul

6

2	CC	E		ET	E	
2	CC	E		ET	E	
2	CC	E		ET	E	

10

2	CC	E		ET	E	
2	CC TP	E		Report	Report	
2	CC	E		ET	E	
2	CC	E		ET	E	
2	CC	E		ET	E	

10

2	CC	E		ET	E	
2	CC+CCTP	E	2/3+1/3	ET & report CC	E	
2	CC+CCTP	E	2/3+1/3	ET & report CC	E	
2	CC+CCTP	E	2/3+1/3	ET & report CC	E	
2	CC+CCTP	E	2/3+1/3	ET & report CC	E	

8

2	CC	E		Report	Report	
3	CC	E		Report	Report	
3	CC	E		Report	Report	

6

2	CC	E		ET	E	
2	CC	E/O		ET	E	
2	CC	E/O		ET	E	

20

10	CC	E/O		Report		
10	CC	E/O		Report		

60 (1) CC : contrôle continu - CC TP : contrôle continu TP - P : partiel - ET : examen terminal

(2) E : écrit - O : oral

Utilisation des notes de première et deuxième session

Nombre de sessions	2
Note seuil d'UE pour se présenter à la deuxième session	Oui Valeur du seuil : <10
L'étudiant est libre de se présenter à la 2ème session	Oui
La meilleure des 2 notes (1ère et 2ème session) est utilisée pour le calcul de la 2e session	Oui

Absence des étudiants aux examens

Absence justifiée (ABJ) ou Injustifiée (ABI) en première session : l'étudiant est défaillant à l'EC concernée, à l'UE concernée et donc à l'année	
Inscription obligatoire en 2e session	Oui

Absence Injustifiée (ABI) en deuxième session : l'étudiant est défaillant à l'EC concernée, à l'UE concernée et donc à l'année		
Absence Justifiée (ABJ) en deuxième session : la moyenne annuelle est calculée, l'absence est remplacée par la note de 0/20 dans le calcul		
Une absence justifiée (ABJ) ou injustifiée (ABI) en TP est remplacée par une note de 0/20 en CCTP		
Compensations Capitalisation		
La formation de Licence professionnelle est annualisée	Oui	
Les UE ou semestres obtenus avec une note supérieure à 10/20 sont capitalisés	Oui	
Toutes les UE obtenues par compensation sont capitalisées	Oui	
La note finale de l'UE est la moyenne pondérée des EC constitutifs affectés de leurs ECTS	Oui	
Un affichage des règles du contrôle continu est obligatoire un mois au plus tard après la rentrée des étudiants		
Certaines UE font l'objet d'une note seuil pour le calcul de la moyenne en session 1	Oui	Valeur du seuil : 10/20
Donnez la liste des UE et la valeur du seuil		
(UE6 + UE7)/2 ≥ 10/20		
Les UE de Stage, projets font l'objet d'une note seuil pour le calcul de la moyenne en session 1	Oui	Valeur du seuil : 10/20
Donnez la liste des UE concernées		
(UE6 + UE7)/2 ≥ 10/20		
Les seuils appliqués en session 1 sont appliqués en session 2	Oui	
A l'intérieur du semestre 1 de la LP les UE se compensent selon les règles définies ci-dessus	Oui	
A l'intérieur du semestre 2 de la LP les UE se compensent selon les règles définies ci-dessus	Oui	
Les moyennes des semestres 1 et 2 de la LP se compensent	Oui	
Mode de validation de la Licence Professionnelle		
La LP est validée avec 60 d'ECTS	Oui	
Les semestres 1, 2 sont validés	Oui	
Le diplôme de Licence professionnelle repose uniquement sur les deux semestres de LP	Oui	
Une note seuil est requise pour les UE professionnelles	Oui	Valeur du seuil : 10/20
Description des conditions d'application		
(UE6 + UE7)/2 ≥ 10/20		
La validation du stage doit répondre aux critères décrits plus loin	Oui	
Le jury autorise le redoublement de la Licence Professionnelle	Oui	au maximum 1 fois
Règles concernant la mission en entreprise de Licence Professionnelle		
Durée de la période en entreprise	32 Semaines en alternance	
La période en entreprise fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale	Oui	
La période en entreprise fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale en anglais	Non	
Nombre de notes entrant dans la règle de calcul de la note finale de la période en entreprise	2	
Règle de calcul de la note finale de la période en entreprise		
La note de l'UE période en entreprise doit être supérieure à une note seuil pour valider la Licence Professionnelle	Non	
Mode de calcul de la mention P, AB, B, TB de Licence professionnelle		
Mention du diplôme : mention Passable : $10 \leq m < 12$; Assez-Bien : $12 \leq m < 14$; Bien : $14 \leq m < 16$; Très Bien : $m \geq 16$		
La mention au diplôme de Licence Professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP	Oui	
La mention au diplôme de Licence Professionnelle repose sur la moyenne des trois années de licence	Non	
Pour les étudiants ayant fait leur DEUG dans une autre université, la mention repose sur la moyenne de LP	Oui	
Règles particulières non citées ci-dessus		
Note Seuil pour l'obtention du diplôme : Note finale ≥ 10/20 ET (UE6 + UE7)/2 ≥ 10/20		
Mention du diplôme : mention Passable : $10 \leq m < 12$; Assez-Bien : $12 \leq m < 14$; Bien : $14 \leq m < 16$; Très Bien : $m \geq 16$		
Dans le calcul de la note finale, les coefficients sont égaux aux ECTS		